Communauté de Communes CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-237 en date du 6 DECEMBRE 2017 Portant Création du budget annexe BOUCHERIE d'AUZANCES

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 43 Votants : 51 POUR : 51 Pouvoirs : 8 Abstention : 0 CONTRE : 0

Absents excusés: 10 Exprimés: 51

Présents: MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés: MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Monsieur Patrice MORANCAIS, Vice-Président, explique que la location de locaux industriels ou commerciaux aménagés sont assujettis de plein droit à la TVA. Le secteur d'activité correspondant en matière de TVA est dénommé "Locaux aménagés".

L'opération dénommée "Boucherie d'Auzances" incluse actuellement dans le budget annexe "Ateliers Relais" relève de ce secteur d'activité. Il serait souhaitable qu'elle soit individualisée dans un budget annexe unique.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un budget annexe pour la location de la boucherie d'Auzances, à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Dit que ce budget prendra la dénomination de "Boucherie d'Auzances",
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires notamment auprès du Service des Impôts des Entreprises et du Trésorier intercommunal en leur notifiant, en particulier, cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 12 décembre 2017 Pour copie conforme, le 12 décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

A.

Accusé de réception en préfecture 023-242300127-20171206-2017-237-DE Date de télétransmission : 12/12/2017 Date de réception préfecture : 12/12/2017